



African Risk Capacity

Solutions aux risques souverains de catastrophes
Une Institution spécialisée de l'Union africaine



“ La solidarité panafricaine dans la gestion des risques climatiques est financièrement efficace.”

La mutuelle panafricaine de gestion des risques African Risk Capacity (ARC) est un mécanisme d'assurance novateur contre les risques climatiques extrêmes, conçu pour aider les États membres de l'Union Africaine à surmonter les ravages causés par la sécheresse.

Dans sa forme actuelle, le mécanisme international de réponse aux catastrophes naturelles n'est pas aussi rapide ou équitable qu'il pourrait l'être. Le financement est en grande partie assuré sur une base ponctuelle après une catastrophe, et ce n'est qu'à ce moment que les secours peuvent être mobilisés et acheminés auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Ce délai se traduit par des pertes en vies humaines et un épuisement des ressources, tandis que les acquis du développement accusent un net recul, exposant un nombre toujours plus élevé de personnes à la misère chronique et à l'insécurité alimentaires dans les pays les moins développés.

4,4 fois plus avantageux

1 dollar dépensé par le biais de l'ARC représente une économie de près de 4,5 dollars suite à une situation de crise

En tant que réponse panafricaine aux besoins les plus pressants du continent, la mutuelle de l'ARC permet aux états – et aux agriculteurs et éleveurs qu'ils protègent – de transférer le fardeau des risques climatiques à l'ARC, plus à même de gérer ces risques. Cette institution financière, gérée de bout en bout par des intervenants africains et placés sous l'égide de l'UA, s'appuie sur le logiciel Africa RiskView, un système de surveillance météorologique par satellite extrêmement performant et mis au point par le Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'évaluer le montant nécessaire des fonds à allouer aux pays africains touchés par des épisodes de sécheresse sévère. Étant donné que de telles sécheresses ne surviennent pas la même année dans toutes les régions du continent, la solidarité panafricaine est un mécanisme financièrement efficace lorsqu'elle prend la forme d'une mutuelle de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles comme l'ARC. En effet, la mutualisation des risques à l'échelle du continent couvre plus de la moitié des fonds d'urgence nécessaires aux pays touchés, tout en limitant leur dépendance à une aide

extérieure.

Le fonctionnement de l'ARC

L'ARC a pour objectif de tirer parti de la diversification naturelle des risques climatiques en Afrique et de permettre aux pays membres de gérer collectivement ces risques et d'assurer une bonne gestion financière afin de pouvoir réagir face à des risques probables mais incertains. L'ARC recourt à des mécanismes de financement modernes, comme la mutualisation et le transfert des risques. Les pays africains peuvent faire un usage innovant de ces techniques et les mettre en œuvre afin de diminuer le coût des interventions menées en réponse à une catastrophe naturelle avant qu'elle ne débouche sur une crise humanitaire et ainsi offrir une aide plus adaptée aux populations touchées. Voici comment fonctionne l'ARC:

- Le capital initial est constitué des primes versées par les pays participants ainsi que des contributions apportées ponctuellement par différents partenaires.
- L'ARC collabore avec les pays membres pour calculer le montant des primes et allouer les paiements aux pays assurés sur la base de règles transparentes et prédéfinies.

“ L'ARC est une solution panafricaine aux défis les plus urgents que rencontre le continent ”

- Les pays choisissent leur degré de participation en sélectionnant la part de risques qu'ils souhaitent conserver et le financement qu'ils voudraient obtenir de l'ARC pour couvrir des épisodes de sécheresse plus ou moins sévères (l'ARC prévoit de couvrir ensuite d'autres catastrophes naturelles, notamment les inondations).
- Les plans opérationnels, destinés à optimiser les paiements de l'ARC, sont un préalable à la participation des pays à la mutuelle et tiennent compte des structures dont dispose chaque pays, ainsi que de ses priorités et besoins. Conformément aux directives établies par la Conférence des parties, ces plans sont examinés par le Mécanisme d'évaluation par les pairs du Conseil d'administration de l'ARC

120 jours

Les paiements de l'ARC sont versés au Trésor public dans les 2 à 4 semaines suivant la récolte, de sorte que les premières aides soient acheminées auprès des ménages qui en ont besoin dans les 120 jours

- La mutuelle pourvoit à sa propre réassurance et à la réinjection des bénéfices dégagés, ce qui lui permet de constituer et de protéger les capitaux disponibles pour la couverture d'assurance des pays membres.

Intervention immédiate

Les paiements de l'ARC sont versés au Trésor public du pays concerné dans les 2 à 4 semaines suivant une récolte, de sorte que l'aide commence à être acheminée auprès des ménages qui en ont besoin dans les 120 jours, soit le délai dans lequel leurs ressources commencent à s'épuiser. Des spécialistes de l'Université d'Oxford et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ont réalisé une analyse coûts-avantages (ACA) afin d'évaluer les avantages et les désavantages économiques de la création d'une telle mutuelle de gestion des risques agissant en tant que mécanisme de réponse rapide à une sécheresse sévère en Afrique subsaharienne. Une autre analyse, effectuée par le Boston Consulting Group, montre que les avantages potentiels de l'ARC l'emportent sur le coût estimé de son fonctionnement et

s'avèrent 4,4 fois plus rentables que les appels « traditionnels » à l'aide d'urgence, et ce grâce aux délais d'intervention plus courts et à la mutualisation des risques. En d'autres termes, 1 dollar dépensé dans le cadre d'une intervention immédiate par le biais de l'ARC permet d'économiser 4,5 dollars lorsqu'une situation de crise tend à perdurer.

Paiement effectués par l'ARC

Les modalités de versement des fonds de l'ARC reposent sur des objectifs et des critères transparents, qui sont définies dès le départ et reflètent précisément les pertes subies par les pays membres. Elles permettent ainsi de virer rapidement les fonds dès qu'il est établi que les précipitations ont été insuffisantes. Dans cette optique, le PAM a développé un logiciel, Africa RiskView, qui traduit presque en temps réel les données pluviométriques transmises par satellite en estimations des coûts d'intervention et génère des données d'alerte rapide. ARV sert donc de plateforme technique à l'ARC et lui permet de conseiller les autorités des pays membres en termes de choix du degré de transfert de risques et d'évaluation des risques visant à faciliter la planification des

“ En juillet 2012, les chefs d'État de l'UA ont adopté une décision visant à accorder à l'ARC le statut d'institution spécialisée. L'accord d'établissement de l'ARC est entré en vigueur en novembre 2012, lors d'une conférence de plénipotentiaires réunissant 41 États africains. ”

mesures d'urgence et à dé terminer – en fonction de critères objectifs et dès que les paramètres de transfert des risques à l'ARC ont été définis – le moment où un pays doit bénéficier d'un paiement.

Structure institutionnelle

En juillet 2012, les chefs d'État de l'UA ont adopté une décision visant à accorder à l'ARC le statut d'institution spécialisée de l'Union africaine. L'accord d'établissement de l'ARC a initialement été signé par 18 États membres, qui ont depuis été rejoints par 6 autres États. Lors de la première Conférence des parties qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, en février 2013, les parties ont élu le Conseil d'administration de l'ARC et confié temporairement l'administration de sa filiale financière aux Bermudes, dans l'attente de la mise en place, dans les différents États de l'UA, d'un cadre juridique et réglementaire également favorable. Cette institution spécialisée, renforcée par l'instance souveraine qu'est la mutuelle d'assurance ARC Ltd, s'est hissée au rang des organisations internationales les plus innovantes et se trouvera à même de gérer un portefeuille couvrant les risques de catastrophes naturelles en Afrique pour un montant qui avoisinera les milliards de dollars dans les années à venir.

Résumé

En combinant les approches classiques d'organisation des secours et de quantification des dommages liés à une catastrophe naturelle à la mutualisation et au transfert des risques, l'ARC a su mettre en place un mécanisme de réponse à la sécheresse étendu à l'ensemble du continent africain. Cette mutuelle peut ainsi répondre aux besoins des populations touchées en procédant de manière plus efficace et en réduisant les délais d'intervention. L'ARC constitue une première étape importante pour la mise en place d'une stratégie de gestion des risques climatiques extrêmes gérée exclusivement par les pays africains.

Conseil d'administration de l'agence ARC

Hon. Mme Ngozi Okonjo-Iweala (Nigeria), Ministre chargée de la Coordination de l'Économie et Ministre des Finances du Nigeria

M. Tosi Mpanu-Mpanu (République démocratique du Congo), Président honoraire du groupe Afrique des négociateurs de la CCNUCC et membre suppléant du Fonds vert pour le climat

Dr. Jacques Diouf (Sénégal), Ancien directeur général de la FAO

Pr. Peter Mwanza (Malawi), Ancien ministre de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire

M. Ouhoumoudou Mahamadou (Niger), Directeur général de la « Banque Internationale pour l'Afrique BIA-Niger » et ancien ministre des Finances

M. Diombar Thiam (Mauritanie), Ministre des Finances

Mme Agnes Kalibata (Rwanda), Présidente par intérim de l'AGRA (Alliance pour une révolution verte en Afrique) et ancienne ministre de l'Agriculture et des Ressources animales

African Risk Capacity

Une institution spécialisée de l'Union africaine

Secrétariat de l'ARC
Merafe House,
11 Naivasha Road,
Sunninghill 2157,
Johannesburg, Afrique du Sud
www.africanriskcapacity.org
Tél: +27 (0)11 517 1872
Fax: +27 (0)11 517 1642